Foncier Québec

Pour vous aider à protéger vos droits

Rapport d'activités 2007-2008

Québec

Pour vous aider à vos droits

Rapport d'activités

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2008
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008

ISBN : 978-2-550-53977-3
ISBN : 978-2-550-54009-0

ISSN : 1916-0380
ISSN : 1916-0399 en ligne

Numéro de publication : 2008-2500

Photo escalier : Pierre-Philippe Brunet

Déclaration de la direction

Fiabilité des données

L'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information présentée dans le *Rapport d'activités 2007-2008* de Foncier Québec relève de la responsabilité de la sous-ministre associée et des membres de la direction en place au 31 mars 2008.

À notre avis, les résultats et les renseignements présentés:

- donnent une image fidèle de la mission, des domaines d'activité, des produits et services, des clients, de la structure de l'organisation et de l'utilisation des ressources;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les résultats escomptés et les résultats dûment obtenus.

LES MEMBRES DE LA DIRECTION,

Louise Ouellet
Sous-ministre associée

Julien Arsenault
Directeur général de l'arpentage et du cadastre

Marie-Claude Rioux
Directrice générale du Registre foncier

Alain Simard
Directeur de la planification et de la coordination sectorielles

Paul Brunelle
Directeur des services administratifs

Table des matières

Avant-propos 7

1 - L'univers de Foncier Québec 9

2 - Présentation de Foncier Québec 13
Raison d'être 13
Mandats spécifiques 13
Produits et services 13
Clients 14
Structure administrative et mandats 14
Le personnel et les ressources disponibles 15

3 - Faits saillants 2007-2008 17
Intégration des 73 bureaux de la publicité des droits (BPD) au réseau de Services Québec 17
Révision des façons de faire 17
Révision des mesures de sécurité des transactions effectuées par carte de crédit 18
Numérisation de documents au Registre foncier 19
Le GéoCongrès Québec 2007: un événement international dans le domaine de l'arpentage et de la géomatique 19

4 - Bilan des résultats 21
Volet Cadastre 21
Volet Registre foncier 24
Volet Registre du domaine de l'État 25
Volet Arpentage 26
Volet Prestation électronique de services 27
Volet Services aux citoyens 28

5 - Programme de réforme du cadastre québécois 31
Rénovation cadastrale 31
Mise à jour du cadastre 32
Autofinancement du Programme 33
Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec 33

Annexe 1 – Glossaire 35

Annexe 2 – Liste détaillée des produits et services 39

Annexe 3 – Organigramme de Foncier Québec 43

Annexe 4 – Mandats des directions de Foncier Québec 45

Pour nous joindre 47

Avant-propos

Foncier Québec présente son rapport d'activités 2007-2008. Ce document, qui s'inscrit dans une démarche de transparence et d'amélioration de ses pratiques de gestion entreprise en 2006, fait état des activités de ce secteur au sein du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Dans la première section, on décrit, entre autres, l'univers dans lequel Foncier Québec évolue, sa raison d'être de même que tous les aspects de son organisation et l'infrastructure de l'information foncière qu'il supporte. Soulignons qu'une section est réservée à la reddition de comptes relative au Programme de réforme du cadastre québécois.

Les sections portant sur les faits saillants et le bilan des résultats sont au cœur du document. On y fait clairement état des performances du système de gestion des droits fonciers, tant sur le territoire privé que public, de même que des efforts consacrés par Foncier Québec à l'amélioration de ses services par, entre autres, la révision de ses façons de faire. Ce secteur du MRNF ne cesse en fait d'innover et d'investir dans l'infrastructure de l'information foncière afin d'en assurer la pérennité.

Au Québec, nous pouvons être fiers de notre système de gestion foncière : il est fiable et efficace, et constitue une référence pour de nombreux pays dans le monde. Foncier Québec représente un rouage essentiel de l'activité économique et financière. En lisant le *Rapport d'activités 2007-2008* de Foncier Québec, les Québécoises et les Québécois en apprendront davantage sur son rôle et son apport dans notre société.

1 L'univers de Foncier Québec

UN RÔLE ESSENTIEL

Au nom du gouvernement du Québec, Foncier Québec assure le maintien et le développement de l'*infrastructure de l'information foncière*[1] contribuant ainsi à la protection des *droits fonciers* des citoyens et de l'État de même qu'au développement socioéconomique du Québec. Ce faisant, il joue un rôle essentiel dans la société québécoise. De fait, il permet aux citoyens et aux entreprises d'effectuer des transactions immobilières dans un environnement sécuritaire qui favorise l'investissement. La mise en place d'une infrastructure de l'information foncière fiable et efficace est un préalable au bon fonctionnement d'une collectivité. En effet, le respect des droits de propriété constitue la pierre d'assise du développement économique, dans une perspective de développement durable.

Par ailleurs, la présence d'une infrastructure de l'information foncière permet à l'État et aux municipalités d'assumer notamment leurs responsabilités à l'égard de la gestion du territoire, de l'application des lois en aménagement du territoire et de la fiscalité municipale.

En tant que gestionnaire de l'*information foncière*, Foncier Québec a la responsabilité de tenir et de mettre à jour des registres qui témoignent du *morcellement foncier* du *territoire privé* et du *territoire public* ainsi que de rendre publics les droits fonciers qui s'y exercent. Sur le territoire privé, l'infrastructure nécessaire à la *publicité foncière* se compose du *cadastre*, qui constitue la représentation graphique des *propriétés foncières*, et du *Registre foncier* dans lequel est consignée l'information concernant les droits qui s'y exercent, tels que le droit de propriété, les hypothèques et les servitudes.

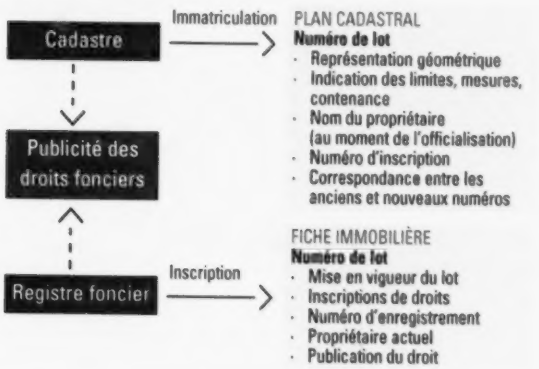

UNE MISSION D'ENVERGURE

La mission de Foncier Québec est d'envergure, compte tenu de l'étendue du territoire et de ses particularités. Le Québec occupe en effet un territoire de près de 1,7 million de kilomètres carrés, dont 92 % est de propriété publique, le reste étant constitué de terres privées. Ces terres privées sont essentiellement regroupées dans le sud du territoire, là où vit la majorité des quelque 7,7 millions de Québécois. Or, les règles de droit varient selon qu'il s'agit de la partie privée ou publique du territoire. La partie privée est soumise au droit civil qui régit les rapports entre les personnes et leurs biens, alors que la partie publique est soumise au droit administratif qui gouverne les rapports entre l'État et les citoyens.

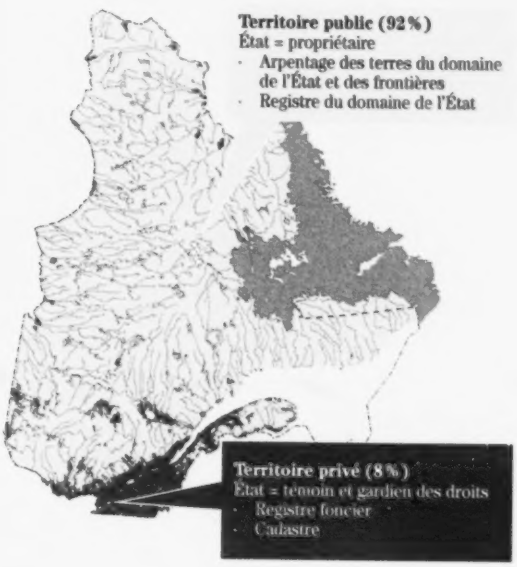

Territoire public : l'État est propriétaire *foncier* et responsable de la protection de ses droits

En tant que propriétaire de la portion publique du territoire, l'État y détient certaines prérogatives. Ainsi, aucune intervention ne peut se faire sur le domaine des terres de l'État sans son consentement. En tant que propriétaire foncier, l'État doit également assurer la gestion, la mise en valeur et la protection du territoire public au nom de la collectivité québécoise. À cette fin,

1. Les mots ou expressions en bleu et en italique sont définis dans le glossaire à l'annexe 1.

il doit d'abord connaître les limites du territoire et son morcellement. C'est pourquoi l'*arpentage* des terres publiques est la procédure qui se trouve à la base des titres de propriété délivrés par le gouvernement. Avant d'être vendue, toute terre du domaine de l'État doit en effet être arpentée.

Tous les travaux d'arpentage qui affectent le domaine de l'État se font sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, qui agit à titre d'arpenteur général du Québec. Au nom du ministre, le Bureau de l'arpenteur général du Québec, sous la direction de Foncier Québec, a notamment la responsabilité de démarquer les frontières qui relèvent de sa compétence et d'établir la limite entre le territoire public et le territoire privé. C'est également à lui qu'incombe la tâche d'établir les limites officielles des municipalités et des territoires ayant un statut particulier.

De plus, l'arpenteur général du Québec a la responsabilité de tenir à jour le *Registre du domaine de l'État* qui permet de consigner, de conserver et de rendre public l'ensemble de l'information foncière relative aux terres du domaine de l'État. En additionnant toutes les superficies connues des utilisations répertoriées et en comparant le résultat à la superficie des terres du domaine public on obtient, pour l'ensemble du Québec, un indice d'utilisation des terres publiques qui serait au moins le double de sa superficie actuelle. L'harmonisation et le développement des usages sur le territoire public nécessitent un accès efficace à une information intégrée de l'utilisation du territoire public et de ses ressources.

Ainsi, Foncier Québec agit au nom de l'État propriétaire des terres publiques dans le but de protéger ses droits.

Territoire privé : l'État contribue à la protection des droits des citoyens

Au Québec, l'État contribue à la protection des droits fonciers des citoyens par l'entremise des responsabilités confiées à Foncier Québec. Il joue un rôle de témoin du morcellement privé et de gardien de l'information foncière. Il fournit aux propriétaires l'infrastructure publique qui permet de publier leurs droits fonciers et d'en assurer la protection. La préoccupation de l'État pour la protection des droits fonciers des citoyens remonte au début de la colonisation, de sorte que son évolution retrace près de 400 ans d'histoire du Québec. Elle a notamment conduit les autorités gouvernementales à mettre en place, sur l'ensemble du territoire du Québec, en 1841, un système d'enregistrement des droits, par l'intermédiaire du Registre foncier. Par la suite, soit en 1860, l'État a adopté le cadre législatif permettant d'introduire des plans de cadastre pour représenter graphiquement les propriétés afin de faciliter la publicité foncière, c'est-à-dire de rendre publics les droits qui s'exercent sur les propriétés.

CHACUN SES RESPONSABILITÉS : ÉTAT, PROFESSIONNELS DU DOMAINE FONCIER ET CITOYENS

L'État, par l'intermédiaire de l'*Officier de la publicité foncière*, a la responsabilité d'inscrire au Registre foncier les transactions relatives aux droits qui affectent une propriété, de conserver la documentation qui s'y rapporte et de rendre cette documentation accessible. L'État ne garantit toutefois pas la qualité des titres de propriété. Cette responsabilité revient au vendeur qui doit notamment garantir à l'acheteur que ses titres sont exempts de vices et que la propriété est libre de tout droit, à l'exception de ceux déclarés lors de la vente. Il doit remettre à l'acheteur les titres de propriété et le certificat de localisation qu'il possède. En général, les citoyens font appel aux services des professionnels du domaine foncier (notaires, arpenteurs-géomètres et avocats) pour les conseiller et les seconder dans cette responsabilité. À titre de conseillers, ces spécialistes engagent leurs responsabilités professionnelles respectives.

Ainsi, le notaire, au bénéfice de l'acheteur, effectue l'examen des titres de propriété, l'informe de son opinion relativement à la qualité des titres du vendeur et prépare les nouveaux documents requis (acte d'acquisition, hypothèque, etc.). Il transmet ensuite ces documents à l'Officier de la publicité foncière afin que les droits soient inscrits au Registre foncier et ainsi les rendre opposables, c'est-à-dire publiquement reconnus et ainsi protégés. Mais avant d'inscrire ces droits, l'Officier de la publicité foncière doit s'assurer que les règles relatives à la publicité foncière ont été respectées. Pour procéder à l'enregistrement, le notaire doit inscrire le numéro de *lot* de la propriété immobilière. Toute propriété foncière est en effet identifiée par un numéro de lot sur le *plan cadastral*. En somme,

chacun des intervenants doit s'acquitter de ses responsabilités pour assurer la protection des droits fonciers du citoyen.

LA RÉFORME CADASTRALE

Le cadastre, composante intrinsèque du système québécois de publicité foncière, nécessitait une réforme majeure visant à obtenir une représentation complète, à jour et informatisée des propriétés foncières. En effet, plus de 50 % des propriétés étaient décrites de façon incomplète ou inexacte sur les documents cadastraux ou n'étaient pas identifiées de façon distincte. Ces lacunes remettaient en cause la fiabilité du système de publicité foncière. Les citoyens pourront bénéficier directement de la *rénovation cadastrale*, car une mauvaise représentation de leur propriété peut entraîner des retards indus ou autres désagréments que ce soit au moment de la construction, de la rénovation ou de la vente de celle-ci. La réforme cadastrale fournit aux propriétaires une représentation actualisée de leurs propriétés foncières sans qu'ils aient à débourser directement pour ces travaux. La rénovation cadastrale, selon les estimations faites en 2008, coûtera 766 M$ et devrait se terminer en 2021. Elle est financée par une tarification spéciale perçue au moment de l'enregistrement d'une transaction immobilière.

LA CONTRIBUTION DES INFRASTRUCTURES FONCIÈRES AU BON FONCTIONNEMENT DES SOCIÉTÉS

Un système d'information des droits fonciers, fiable et efficace, constitue un facteur essentiel à la bonne marche des activités économiques d'une société et à la création de richesse. La mise en place d'un système d'enregistrement et de publicité des droits fonciers constitue une valeur indéniable, car un tel système :

- rassure les propriétaires et les autres titulaires de droits fonciers quant à la sécurité de leurs droits en rendant les transactions foncières plus sûres et moins conflictuelles;
- facilite l'accès à la propriété et au crédit en protégeant les droits des créanciers, réduisant ainsi le risque et, par conséquent, le coût du crédit.

Le capital privé ou public naît lorsqu'une société, de par ses institutions et son savoir, réussit à représenter et à faire connaître, par une documentation adéquate, l'état de droit et de condition d'un actif immobilier. La véritable valeur d'une propriété ne tient pas tant à son existence qu'à l'intégrité du lien qui existe entre le propriétaire et sa propriété, ce qui permet par la suite d'effectuer des transactions et, ainsi, d'avoir un effet de levier économique.

La protection des droits fonciers est d'ailleurs reconnue par des organisations internationales comme facteur de compétitivité des pays. Ainsi, dans un rapport publié en collaboration avec la Société financière internationale[2], la Banque mondiale considère la facilité de transfert des propriétés parmi ses indicateurs favorables au renforcement de l'activité commerciale. De son côté, le Forum économique mondial (Davos)[3] inclut également la protection des droits de propriété dans les composantes de l'indicateur de compétitivité des pays dans le monde.

Comme on peut le constater, en contribuant à la protection des droits de propriété, un système d'information des droits fonciers fiable et efficace soutient plusieurs activités économiques liées au marché immobilier. Il participe notamment à l'enrichissement des ménages grâce à l'accumulation patrimoniale que permet l'accès à la propriété résidentielle.

Par ailleurs, au Québec, l'infrastructure de l'information foncière soutient également l'application de plusieurs lois et réglementations, tant à l'échelle provinciale que municipale. Elle facilite ainsi l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en ce qui a trait notamment aux règlements de zonage et de lotissement, à la délivrance de permis et au contrôle du périmètre d'urbanisation. Il en va de même pour la Loi sur la protection du territoire agricole et pour la réglementation environnementale qui protègent les territoires contre la détérioration et les usages abusifs.

L'infrastructure de l'information foncière québécoise constitue également l'assise de la fiscalité municipale et scolaire. C'est en effet en s'appuyant sur cette infrastructure que les organismes municipaux et scolaires financent des services de proximité et améliorent ainsi le bien-être général de la population. L'infrastructure en place soutient la Loi sur la fiscalité municipale en

2. Banque mondiale et Société financière internationale. Doing Business 2007, Comment réformer, Comparaison des réglementations dans 175 pays (www.doingbusiness.org).
3. World Economic Forum, Global Competitiveness Report 2006-2007, septembre 2006 (www.weforum.org).

fournissant aux municipalités l'information nécessaire à la mise à jour de leur rôle d'évaluation foncière.

Les données[4] présentées dans la figure suivante donnent un aperçu général des retombées socioéconomiques qui s'appuient sur le bon fonctionnement de l'infrastructure de l'information foncière en place au Québec. Ces retombées touchent plusieurs secteurs de l'activité économique, tels la construction, le marché immobilier, les investissements privés ou encore le maintien et la création d'emplois dans ces domaines. À titre d'exemple, en 2006, le secteur de l'habitation a généré en emploi l'équivalent de quelque 257 000[5] années-personnes.

De plus, les travaux d'arpentage sur les terres publiques ainsi que le Registre du domaine de l'État constituent une infrastructure qui soutient la mise en valeur de notre richesse collective. La mise en valeur des ressources naturelles, qui représente 10,6 % de l'activité économique du Québec, permet le maintien de quelque 168 500[6] emplois.

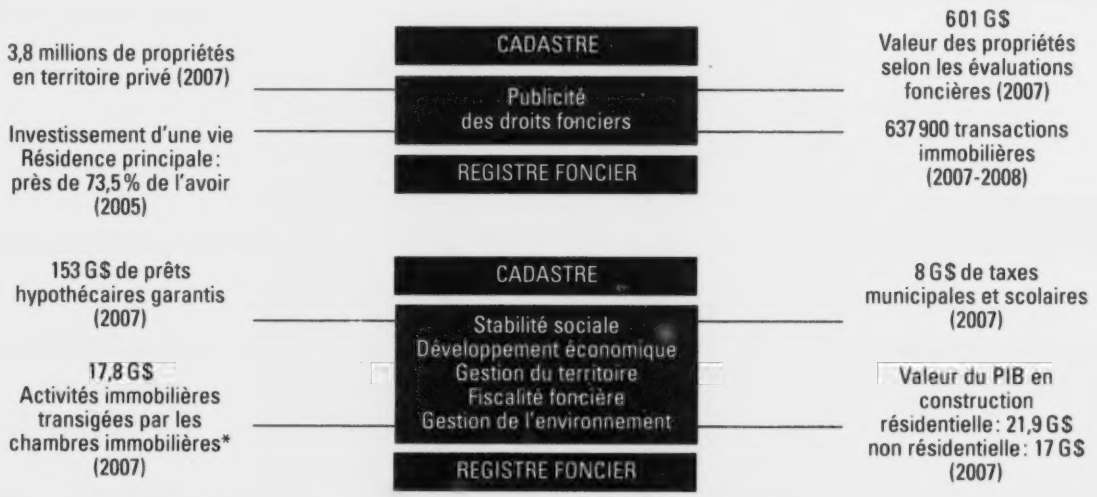

* Comprend une partie des immeubles commerciaux et industriels ainsi qu'une partie des transactions du secteur résidentiel.

4. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Foncier Québec, Direction de la planification et de la coordination sectorielles, PGL2007 [propriétés privées]; Ministère des Affaires municipales et des Régions, exercice financier 2007 [valeur des propriétés]; Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, Enquête sur la sécurité financière des ménages, 2005 [résidence principale/avoir des ménages]; Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Foncier Québec, Rapport du SIRF 2007-2008 [transactions immobilières]; Institut de la statistique du Québec et Mouvement Desjardins, 2007 [prêts hypothécaires]; Ministère des Affaires municipales et des Régions, exercice financier 2007 [taxes municipales et scolaires]; Fédération des chambres immobilières du Québec, 2007 [activités immobilières]; Institut de la statistique du Québec, PIB selon les dépenses, Québec, 2006-2007 [valeur du PIB].

5. Estimation produite par la Commission de la construction du Québec (CCQ).

6. Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. http://www.intranet/s-admdoc/donnéeséconomiques/documents/BDSO2007-emplois-dg.xls.

2 Présentation de Foncier Québec

RAISON D'ÊTRE

Foncier Québec est le secteur du ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui, au nom du gouvernement du Québec, assure le maintien et le développement de l'infrastructure de l'information foncière qui contribue à la protection des droits fonciers des citoyens et de l'État ainsi qu'au développement socioéconomique du Québec.

MANDATS SPÉCIFIQUES

Les responsabilités de Foncier Québec en territoire privé consistent à :

- tenir à jour le Registre foncier dans lequel sont inscrits et publiés les droits affectant une propriété foncière;
- assurer la conservation et l'accès public aux documents constitutifs de droit;
- tenir et mettre à jour le cadastre qui représente graphiquement et identifie les propriétés sur un plan;
- gérer le Programme de *réforme du cadastre* québécois.

Les responsabilités de Foncier Québec en territoire public consistent à :

- tenir et mettre à jour le Registre du domaine de l'État dans lequel sont enregistrés les droits accordés ou concédés par l'État, l'inventaire des propriétés et les arpentages réalisés;
- réaliser les travaux d'arpentage des terres du domaine de l'État;
- établir la délimitation et la démarcation entre la propriété privée et publique;
- assurer l'arpentage des frontières interprovinciales et la description des limites administratives.

De plus, sur l'ensemble du territoire, il a la responsabilité de fournir l'expertise et l'assistance-conseil, de mettre en place les moyens pour diffuser l'information foncière de même que d'assister la clientèle.

PRODUITS ET SERVICES

Foncier Québec met à la disposition de sa clientèle des produits et services spécialisés liés à l'inscription et à la consultation des droits fonciers, au cadastre et à l'arpentage des terres publiques. La majorité de ceux-ci sont tarifés et destinés à une clientèle d'affaires. Les services de consultation des registres publics et des archives sont offerts à toutes les clientèles, citoyens, professionnels de l'immobilier, firmes privés et organismes publics. La liste détaillée des produits et services offerts par Foncier Québec se trouve à l'annexe 2.

Un accès multimode

Les produits et services de Foncier Québec sont accessibles par voie électronique, au comptoir et par la poste. La majorité d'entre eux est accessible par Internet et répond aux besoins des clientèles d'affaires et de la société. Les clients peuvent ainsi consulter et commander des documents ou des produits numériques à distance ou encore, selon le cas, envoyer ou inscrire des documents par voie électronique aux registres publics de Foncier Québec qui sont :

- Le *Registre foncier du Québec en ligne;*
- *Infolot* – la base de données cadastrales officielles en territoire rénové sur Internet;
- Le Module d'assistance à la réalisation des *opérations cadastrales* (MAROC);
- Le Registre du domaine de l'État (RDE)[7].

En 2007-2008, il y a eu 8 570 abonnements à Infolot et près de 10,5 millions de transactions effectuées sur le site du Registre foncier du Québec en ligne.

En 2007-2008, environ 40 % des réquisitions d'inscription au Registre foncier ont été envoyées par voie électronique.

Foncier Québec met aussi à la disposition de sa clientèle des comptoirs de service où l'on peut consulter sur place et obtenir des documents et produits liés au domaine foncier. Ceux-ci sont les 73 *bureaux de la publicité des droits*[8] (BPD), le comptoir des archives des arpentages et celui des archives cadastrales. Les clients peuvent aussi obtenir de l'information et des produits en faisant leur demande par courriel, par téléphone ou encore par

7. Actuellement, le RDE n'est accessible qu'aux ministères et organismes gouvernementaux.
8. Au 31 mars 2008, la gestion des BPD a été transférée au réseau de Services Québec.

courrier. Foncier Québec offre également des services téléphoniques d'assistance à la clientèle pour la consultation des registres publics.

En 2007-2008, le Service d'assistance à la clientèle a répondu à plus de 103 900 appels téléphoniques, courriels, lettres et télécopies.

Depuis l'informatisation du Registre foncier et du cadastre[9], maintenant accessibles par Internet, les citoyens ont de plus en plus recours à certains produits offerts par Foncier Québec.

Par ailleurs, les propriétaires fonciers qui sont appelés à collaborer aux travaux de rénovation cadastrale au regard de leur lot s'adressent fréquemment à Foncier Québec pour obtenir des renseignements supplémentaires durant les travaux ou lorsque ceux-ci sont complétés.

CLIENTS

Les notaires, les avocats et les arpenteurs-géomètres constituent la principale clientèle de Foncier Québec. Ces professionnels agissent comme *mandataires* auprès des citoyens propriétaires ou des entreprises. Font également partie de la clientèle de Foncier Québec :

- les évaluateurs agréés;
- les agents et courtiers immobiliers;
- les municipalités;
- les institutions financières;
- les ministères et organismes gouvernementaux;
- les établissements d'enseignement collégial et universitaire;
- les chercheurs;
- les historiens et les généalogistes;
- et les citoyens, en particulier les propriétaires fonciers.

STRUCTURE ADMINISTRATIVE ET MANDATS

Outre le Bureau de la sous-ministre associée, Foncier Québec compte dans sa structure organisationnelle quatre unités administratives, dont deux directions générales qui réalisent les mandats liés à sa raison d'être, soit :

- La **Direction générale du Registre foncier**, composée de la Direction des opérations, de 8 centres d'opérations et de 73 bureaux de la publicité des droits (BPD)[10];
- La **Direction générale de l'arpentage et du cadastre**, qui comprend le Bureau de l'arpenteur général du Québec, la Direction de l'enregistrement cadastral et la Direction de la rénovation cadastrale.

Les deux autres directions soutiennent les directions générales dans la réalisation de leurs activités. Ce sont :

- La **Direction de la planification et de la coordination sectorielles**;
- La **Direction des services administratifs**.

Depuis 2006, Foncier Québec collabore au déploiement régional du réseau de comptoirs de *Services Québec* en y intégrant progressivement les bureaux de la publicité des droits (BPD). Le transfert des BPD a été complété le 31 mars 2008. Dans le cadre de cette entente de service, Foncier Québec continue d'assumer l'ensemble de ses responsabilités juridiques en matière de publicité foncière.

La structure administrative générale est présentée ci-dessous, tandis que l'organigramme et les mandats détaillés de chacune des unités administratives sont présentées respectivement aux annexes 3 et 4.

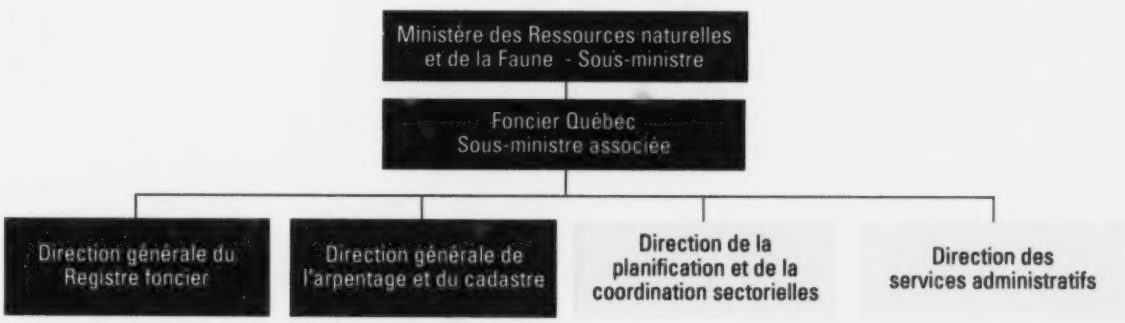

9. Pour le cadastre : vrai uniquement en territoire rénové.
10. Au 31 mars 2008, la gestion des BPD a été transférée au réseau de Services Québec.

LE PERSONNEL ET LES RESSOURCES DISPONIBLES

Le personnel

Foncier Québec disposait, en 2007-2008, d'un effectif autorisé de 446 équivalents temps complet (ETC), soit une baisse de 3 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse est principalement due à l'attrition.

Les ressources financières

Foncier Québec ne dispose pas de crédits votés par l'Assemblée nationale du Québec, comme c'est généralement le cas pour les ministères et organismes gouvernementaux. Le financement de ses activités est encadré par le *Fonds d'information foncière*, institué en vertu de l'article 17.12.1 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Il s'agit d'un fonds destiné au financement des activités du Registre foncier, du cadastre et de l'arpentage ainsi qu'aux produits et services qui en résultent. Foncier Québec autofinance entièrement ses activités à partir d'une tarification perçue sur les produits et services.

Pour l'exercice 2007-2008, Foncier Québec a réalisé des revenus de 131,6 M$ et enregistré des dépenses de l'ordre de 87,2 M$. Par rapport à l'année dernière, le solde net s'est apprécié de 4,4 M$ (+ 11 %). L'augmentation des revenus comparativement à l'année précédente s'explique, d'une part, par l'activité du marché immobilier (7,4 M$) et, d'autre part, par les intérêts générés par la hausse du solde cumulatif de l'encaisse (1,4 M$). Rappelons que la majorité des revenus du Fonds se rapporte à des frais exigibles au moment d'une transaction immobilière.

En 2007-2008, il y a eu une augmentation des dépenses de 4,4 M$ par rapport à l'année précédente, soit une hausse de 5,3 %. Plus de la moitié (+ 2,3 M$) de cette augmentation est attribuable à la croissance des dépenses d'amortissement relatives à la rénovation cadastrale, au projet de numérisation des documents du Registre foncier et à l'équipement technologique. Le reste provient surtout de l'accroissement des dépenses au titre des services professionnels (+ 1,5 M$) pour des travaux entrepris dans le cadre de la révision des façons de faire au Registre foncier et de la révision du mode de réalisation de la rénovation cadastrale et de la mise à jour du cadastre.

Quant aux investissements, ils s'élèvent à 31,6 M$. La majeure partie d'entre eux est consacrée à la poursuite des travaux de rénovation du cadastre québécois.

Les ressources informationnelles

Foncier Québec dispose d'actifs informationnels importants, car ses produits et services font largement appel à la prestation électronique de services.

Des investissements de 3,1 M$ dans ses systèmes informatiques ont été faits au cours de l'année, ce qui a permis d'améliorer le service à la clientèle en faisant évoluer les actifs déjà en place.

3 Faits saillants 2007-2008

Parmi toutes les réalisations de Foncier Québec cette année, certaines se démarquent par leur importance.

INTÉGRATION DES 73 BUREAUX DE LA PUBLICITÉ DES DROITS (BPD) AU RÉSEAU DE SERVICES QUÉBEC

Les actifs et les opérations de première ligne de 47 bureaux de la publicité des droits (BPD) ont été pris en charge par Services Québec cette année, ce qui complète la démarche amorcée l'an dernier. Ainsi, les 73 BPD sont désormais sous la responsabilité de Services Québec. La contribution de Foncier Québec à la mise en place du premier déploiement régional de services du réseau de Services Québec s'inscrit dans les grandes orientations gouvernementales en matière de modernisation de l'État. Ainsi, les 133 ETC transférés seront désormais mis à contribution pour rendre des services diversifiés aux citoyens, tout en maintenant la qualité des services rendus à la clientèle de Foncier Québec. Il importe de noter que même si les opérations de première ligne sont dorénavant assurées par Services Québec, Foncier Québec continue d'assumer la responsabilité juridique de la publicité foncière.

RÉVISION DES FAÇONS DE FAIRE

Le Québec connaîtra des changements démographiques importants au cours des prochaines années et il devra faire face à l'enjeu lié à la disponibilité de l'expertise. Parallèlement à ce défi démographique, Foncier Québec s'inscrit dans la volonté gouvernementale d'offrir à la population des services de qualité correspondant à ses besoins et assurés par un État moderne et efficace. À la lumière de ces enjeux, Foncier Québec est devant une double obligation d'adapter son offre de services et ses processus dans un contexte de rareté des ressources. À noter que l'ensemble des travaux entrepris afin de répondre à ces enjeux pourrait déboucher sur des investissements en informatique qui requièrent des approbations gouvernementales.

Nouvelles approches de rénovation cadastrale

Depuis la relance de la réforme cadastrale en 1992, les conditions de réalisation des travaux de rénovation cadastrale ont considérablement changé. Foncier Québec doit prendre en considération des changements et phénomènes nouveaux ou imprévisibles qui échappent souvent à son contrôle, par exemple, les fluctuations du marché immobilier. Au cours de la dernière année, Foncier Québec a poursuivi ses travaux entrepris en 2006-2007 afin d'établir et d'entreprendre la mise en œuvre des mesures qui lui permettront d'accroître sa performance, d'assurer l'optimisation des budgets et des échéanciers, de favoriser la qualité du cadastre, d'accroître l'accessibilité aux contrats de rénovation cadastrale et d'augmenter la satisfaction des clients et partenaires. Parmi ces moyens à mettre en œuvre, certains sont inscrits au Plan stratégique 2008-2011 du Ministère.

Nouvelles approches de mise à jour du plan cadastral

Les travaux débutés en 2006-2007, relativement aux façons de faire à réviser afin de faciliter la mise à jour du plan cadastral, se sont poursuivis. Ils ont permis de déterminer des mesures qui permettront notamment d'améliorer le service à la clientèle tout en réduisant les exigences pour la préparation des documents cadastraux, d'accélérer le traitement des requêtes d'opérations cadastrales par une optimisation du processus, et ce, tout en assurant l'*intégrité du cadastre*. Encore là, les mesures les plus porteuses ont été inscrites au Plan stratégique 2008-2011 du Ministère et devraient être menées à terme d'ici 2011.

Révision du modèle du Registre foncier

Foncier Québec a entrepris d'analyser les façons de faire du Registre foncier. Ce projet vise à proposer un nouveau modèle de publicité foncière qui puisse assurer, dans l'avenir, la même qualité de services à la population tout en adaptant les façons de faire et l'offre de services au contexte de rareté des ressources. Plusieurs consultations ont eu cours durant la dernière année dans le but de définir les pistes de solutions possibles.

Optimisation des processus du Bureau de l'arpenteur général du Québec

Le Bureau de l'arpenteur général du Québec a entrepris, en 2007-2008, la révision de ses façons de faire. Cet exercice a principalement pour objectifs :

- d'assurer la pérennité de sa mission et des registres dont il a la responsabilité;
- d'optimiser les processus de travail;
- d'améliorer les niveaux de service.

Une première étape importante a été complétée par la publication d'une nouvelle édition des Instructions générales d'arpentage. Celle-ci avait pour but de simplifier les exigences relatives aux travaux de terrain et aux documents à produire, de responsabiliser davantage et augmenter l'autonomie des arpenteurs-géomètres et, enfin, de réduire les efforts de contrôle et de diffusion d'instructions particulières.

En parallèle, d'autres travaux visant les mêmes objectifs se poursuivront dans la prochaine année. Il s'agit notamment de l'élaboration du plan d'action visant à compléter la mise en œuvre du Registre du domaine de l'État.

Toutes ces activités s'inscrivent dans les objectifs du Plan stratégique 2008-2011 du Ministère.

Enfin, une formation a été donnée aux membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec (OAGQ) afin de présenter les nouvelles instructions et le Registre du domaine de l'État (RDE).

RÉVISION DES MESURES DE SÉCURITÉ DES TRANSACTIONS EFFECTUÉES PAR CARTE DE CRÉDIT

Un vaste chantier a été entrepris en 2007-2008 afin d'augmenter les mesures de sécurité relatives aux transactions dont le paiement se finalise par carte de crédit.

En effet, depuis quelques années, les émetteurs de cartes de crédit travaillent à l'implantation de nouvelles normes de sécurité afin de protéger les usagers contre les vols d'identité. La mise en place des normes Payment Card Industry (PCI) du Security Standards Council et du programme Data Security Standard (DSS) pour les cartes de crédit oblige tous les marchands qui utilisent le mode de paiement par cartes de crédit à se conformer à ces nouvelles règles de sécurité. Foncier Québec est visé par la mise en place et le respect de ces normes car plus de trois millions de transactions par carte de crédit sont effectuées annuellement au Registre foncier.

En conséquence, Foncier Québec s'est doté de nouvelles directives liées à la politique de sécurité du Ministère en vue d'implanter des contrôles de sécurité pour protéger l'information sensible rattachée aux cartes de crédit. Des changements sur les plans de la technologie et de l'application de même qu'à celui des processus d'affaires seront apportés dans la prochaine année de façon à hausser le niveau de sécurité du réseau et à mieux protéger la confidentialité des données des cartes de crédit.

NUMÉRISATION DE DOCUMENTS AU REGISTRE FONCIER

Depuis quelques années, beaucoup d'énergie a été consacrée à la numérisation des documents du Registre foncier en vue de répondre aux besoins de la clientèle. Cette numérisation contribue notamment à améliorer l'accessibilité des documents pour la clientèle qui peut alors les consulter à distance, tout en favorisant la conservation des documents originaux. Ainsi, les *index des immeubles* et tous les actes au long (tels les contrats de vente, d'achat et d'hypothèque) conservés dans les bureaux de la publicité des droits peuvent être accessibles sur le Registre foncier du Québec en ligne.

En 2007-2008, Foncier Québec a entrepris la phase 3 qui consiste à numériser les documents de la période d'avant 1947. Ces travaux permettront d'ajouter au Registre foncier du Québec en ligne un peu plus de six millions de pages de documents pour un total de plus 200 millions.

LE GÉOCONGRÈS QUÉBEC 2007 : UN ÉVÉNEMENT INTERNATIONAL DANS LE DOMAINE DE L'ARPENTAGE ET DE LA GÉOMATIQUE

C'est dans un esprit d'innovation ainsi que de partage de connaissances et d'expertise que le Ministère a co-organisé le GéoCongrès Québec 2007 en collaboration avec l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, l'Université Laval et l'Association canadienne des sciences géomatiques. Le gouvernement du Québec, dans sa politique internationale, a manifesté sa détermination à être présent sur la scène internationale. Il a indiqué qu'il souhaitait, entre autres, favoriser la croissance et la prospérité du Québec et contribuer à l'effort de solidarité internationale. En participant à l'organisation de cet important événement, Foncier Québec a contribué à répondre aux objectifs du gouvernement.

Avec ses conférenciers de prestige, plus de 120 conférences, ses 1 200 participants en provenance d'une quarantaine de pays, le GéoCongrès Québec 2007 est devenu le plus grand congrès dans le domaine de l'arpentage et de la géomatique de l'histoire québécoise. Ce congrès a rappelé l'importance de la mise en place de systèmes de gestion des droits fonciers et d'administration des terres pour le bon fonctionnement et le développement des sociétés.

Parmi les retombées de l'événement, il faut compter, entre autres, la visibilité et la valorisation de l'expertise québécoise tant au Québec et au Canada qu'à l'étranger, ainsi que l'éveil d'un très grand nombre de participants d'ici à la dimension internationale de leur profession.

4 Bilan des résultats

Ce chapitre présente les principaux résultats obtenus dans chacun des domaines d'activité de Foncier Québec ainsi que ceux relatifs à la prestation électronique de services et à d'autres services offerts à sa clientèle.

Résultats concernant le territoire privé

VOLET CADASTRE[11]

Tenir et mettre à jour le registre cadastral			
Indicateur	Taux de requêtes d'opérations cadastrales courantes officialisées		
	2005-2006	**2006-2007**	**2007-2008**
Requêtes officialisées/requêtes reçues	95,0 %	97,9 %	102,4 %

Indicateur	Taux d'amélioration du délai moyen de traitement d'une requête d'opérations cadastrales courantes		
	2005-2006	**2006-2007**	**2007-2008**
	- 36,1 %	- 35,4 %	+ 24,3 %

En officialisant une requête d'opérations cadastrales, Foncier Québec certifie qu'elle a été préparée et présentée conformément aux instructions établies.

Pour l'exercice financier 2007-2008, Foncier Québec prévoyait officialiser 15695 opérations cadastrales. La vigueur du marché immobilier a eu un impact important sur la demande totale de requêtes reçues. Malgré la réception de 446 requêtes de plus que ce qui était prévu, Foncier Québec a réussi à en officialiser 16536, soit 5,4 % de plus que la prévision initiale. Au même moment, le délai moyen de traitement d'une requête d'opérations cadastrales officialisée s'est amélioré de 24,3 %, passant de 29 à 22 jours ouvrables. Cette performance a été rendue possible grâce à une offre de travail plus importante.

11. Ces résultats se rapportent aux principales activités sous-jacentes au Programme de réforme du cadastre québécois. Pour de plus amples informations, voir chapitre 5 du présent rapport.

Assurer l'intégrité du registre cadastral

Indicateur	Taux de demandes relatives à l'intégrité du cadastre traitées		
	2005-2006	**2006-2007**	**2007-2008**
Dossiers fermés/dossiers reçus	93,9 %	122,8 %	116,4 %

Indicateur	Taux d'amélioration du délai moyen de traitement d'une demande relative à l'intégrité du cadastre		
	2005-2006	**2006-2007**	**2007-2008**
	- 20,3 %	+ 7,3 %	+ 29,3 %

L'intégrité du registre cadastral est, entre autres, assuré en apportant aux données cadastrales les modifications requises, le cas échéant. Les demandes à cet effet sont acheminées par les propriétaires et les divers usagers du cadastre.

Pour l'exercice financier 2007-2008, la prévision était de recevoir et de traiter 1654 demandes relatives à l'intégrité du cadastre. À la fin de l'année, Foncier Québec avait reçu 1815 demandes et en avait traité 2112, soit 16,4 % de plus que le nombre reçu et 27,7 % de plus que les prévisions de début d'année. Ces résultats ont eu pour effet de diminuer le nombre de demandes en inventaire de près de 29 %. Le nombre de demandes ac. .s se situe, au 31 mars 2008, à 738.

Ce dépassement est attribuable à l'amélioration de la productivité globale entreprise au cours de l'année 2006-2007 grâce à l'embauche de nouveaux effectifs et à l'introduction d'une fonction de répartition.

Contrairement à l'an dernier, la bonne performance a eu des effets importants sur les délais de traitement. Le délai moyen est passé de 332 jours ouvrables à 235, ce qui représente une amélioration de 29,3 %.

Mener à terme la rénovation cadastrale			
Indicateur	Nombre de contrats attribués		
	Résultat attendu: 20[12]		
			2007-2008
			17

Dans le but de permettre l'avancement de la rénovation cadastrale sur l'ensemble du territoire privé du Québec en fonction de l'échéancier prévu, Foncier Québec attribue chaque année des contrats à des firmes d'arpenteurs-géomètres dans le plus grand nombre possible de régions.

Pour l'année financière 2007-2008, Foncier Québec a attribué 17 contrats au total. Ainsi, au 31 mars 2008, des 24 appels d'offres lancés pour 2007-2008, 13 contrats ont été attribués, 3 n'ont pas trouvé preneurs et 8 sont toujours en processus d'attribution. Ce total de 21 octrois potentiels respecte le résultat attendu afin de rencontrer l'échéance de 2021. De plus, 4 contrats, lancés en 2006-2007, ont été attribués en 2007-2008.

Indicateur	Pourcentage cumulatif de lots rénovés dans le cadre du Programme de réforme du cadastre québécois		
			Cible: 58 %
	2005-2006	**2006-2007**	**2007-2008**
	50 %	54,7 %	56,5 %

On estime à 3809654 le nombre total de lots cadastrés à rénover. Cette mesure fait donc état du degré d'avancement des travaux en matière de rénovation cadastrale dans le cadre du Programme de réforme du cadastre québécois.

À la fin de l'année financière 2007-2008, la cible figurant au plan stratégique 2005-2008 du MRNF était que 58 % des lots cadastrés soient rénovés.

Les résultats obtenus au 31 mars 2008 sont légèrement sous la cible, car la rénovation cadastrale est terminée sur 56,5 % des lots. Les travaux de rénovation cadastrale ont permis d'officialiser 147469 lots au cours de l'exercice, et de porter le nombre total des lots rénovés à 2 152 864. Bien que 40 000 lots de plus que la prévision (2 112 812) aient été rénovés, le fait que la cible n'ait pas été atteinte s'explique par la révision du nombre total de lots à rénover, qui est passé de 3 642 780 (prévision lors de l'établissement de la cible) à 3 809 654 lots. En ne considérant pas cet ajustement de la prévision, le pourcentage de lots rénovés aurait été de 59 %, soit 1 % au-delà de la cible.

12. L'attribution de 20 contrats par année permet de compléter la rénovation cadastrale selon l'échéancier prévu, soit 2021.

VOLET REGISTRE FONCIER

Traiter les réquisitions d'inscription des droits dans un délai de 24 heures	
Indicateur	Taux de réquisitions d'inscription des droits traitées en moins de 24 heures
	Résultat attendu: 100 %
	2007-2008
	96,7 %

Les réquisitions d'inscription de droits concernent les actes au long, soit les ventes, hypothèques, servitudes, etc. Le délai d'inscription, calculé sur la base des jours ouvrables, représente le temps écoulé entre le moment de la présentation de la réquisition d'inscription et le moment où toutes les inscriptions découlant de cette réquisition sont rendues publiques.

Tel qu'il est stipulé par le Code civil du Québec, l'inscription des droits doit être traitée au jour le jour.

En 2007-2008, 606 827 réquisitions d'inscription de droits ont été traitées dans un délai de 24 heures, ce qui représente 96,7 % des réquisitions reçues.

La demande a été particulièrement forte en mai et juin 2007. Plus du quart (25,4 %) des réquisitions d'inscription de droits ont été effectuées au cours de ces deux mois. L'effervescence du marché immobilier résidentiel pour l'année 2007-2008 explique cette recrudescence du volume d'affaires. De plus, la panne majeure qu'a connue le Système informatique du Registre foncier (SIRF) à l'été 2007 est un autre facteur qui a fait en sorte que la cible n'a pas été atteinte.

Traiter les réquisitions de *radiation* des droits avec la plus grande diligence	
Indicateur	Taux de réquisitions de radiation des droits traitées dans un délai de 10 jours
	Résultat attendu: 70 %
	2007-2008
	63,3 %

Les réquisitions de radiation des droits surviennent principalement après paiement d'une hypothèque (quittance).

Ce résultat comptabilise le pourcentage des réquisitions de radiation pour lesquelles le délai entre le moment de la présentation des documents et le moment de fin de leur traitement est égal ou inférieur à 10 jours ouvrables depuis l'inscription au BPD ou leur réception par voie électronique.

En 2007-2008, 178 929 réquisitions de radiation des droits ont été traitées. Le pourcentage de ces réquisitions dont le traitement a été réalisé dans un délai de 10 jours ouvrables est de 63,3 %, une baisse de 13 % par rapport aux résultats des deux dernières années.

L'augmentation du délai de traitement des radiations s'explique principalement par un problème de disponibilité de main-d'œuvre. Notons également que le traitement des radiations est tributaire de la prépondérance accordée aux réquisitions d'inscription de droits.

Résultats concernant le territoire public

VOLET REGISTRE DU DOMAINE DE L'ÉTAT

Fournir l'infrastructure permettant d'obtenir la connaissance intégrée des droits et contraintes sur le territoire public ainsi que la *tenure*

Indicateur	Pourcentage cumulatif d'enregistrement au Registre du domaine de l'État (RDE) des droits et contraintes (territoire à statut juridique particulier)	
	2006-2007	**2007-2008**
	16,5 %	16,6 %

À l'automne 2005, le nouveau Registre du domaine de l'État (RDE) a été mis en place, permettant ainsi aux ministères et organismes (MO) qui consentent des droits et émettent des contraintes sur le territoire public de les y enregistrer. L'enregistrement au RDE des droits et contraintes existants et encore en vigueur avant sa création a aussitôt été entreprise par les MO concernés (chargement initial).

Il y avait 53 165 de ces droits et contraintes inscrits au 31 mars 2006. Il s'en est ajouté 499 en 2006-2007 et 226 de plus en 2007-2008.

On estime que le nombre total de droits et contraintes qui seront enregistrés au RDE s'élèvera à 325 000. Cependant pour garantir la complétude du RDE, il manque encore certains types de droits. En date du 31 mars 2008, 16,6 % des droits et contraintes prévus étaient inscrits.

Foncier Québec a entrepris une démarche qui vise à ce que la totalité des droits et contraintes soient inscrits au RDE d'ici 2011.

Indicateur	Nombre de droits et contraintes mis à jour	
	2006-2007	**2007-2008**
	47 416	46 998

Au cours de l'année financière 2007-2008, la mise à jour des droits et contraintes s'élève à 46 998, ce qui est comparable à la précédente période budgétaire.

De plus, les MO ont procédé à la création de 1 150 nouveaux droits et contraintes (émis depuis l'implantation du RDE) et à la mise à jour des entités existantes.

Indicateur	Nombre d'entités territoriales dont la tenure a été révisée	
	2006-2007	**2007-2008**
	1 974	1 946

Les quatre principaux types d'intervention pouvant nécessiter la mise à jour de la tenure d'un territoire sont : la rénovation cadastrale d'un secteur, les opérations cadastrales en territoire rénové, les transactions de propriétés de l'État et les corrections.

Pour l'exercice financier 2007-2008, Foncier Québec a mis à jour la tenure de 1 946 entités, ce qui est comparable à la précédente période budgétaire.

VOLET ARPENTAGE

Décrire les limites des *territoires administratifs*

Indicateur	Nombre de demandes relatives à la description des limites territoriales administratives traitées	
	2006-2007	**2007-2008**
	517	889

Les territoires administratifs comprennent notamment les territoires municipaux, les territoires décrits dans les projets de loi et les territoires ayant un statut juridique particulier (p. ex. habitats et territoires fauniques, parcs nationaux).

Au cours de l'exercice financier 2007-2008, Foncier Québec a traité 889 demandes relatives à la description des limites des territoires administratifs, soit 72 % de plus que l'année précédente. Cette augmentation est principalement causée par un nombre plus important de nouveaux habitats fauniques ou de modifications à des habitats fauniques. À ce volume d'activités s'ajoutent 175 demandes d'expertise ou d'information.

Effectuer l'arpentage des terres du domaine de l'État

Indicateur	Nombre de demandes relatives à l'arpentage des terres du domaine de l'État traitées	
	2006-2007	**2007-2008**
	412 autorisations/ instructions	313 autorisations/ instructions
	413 nouveaux arpentages officialisés	625 nouveaux arpentages officialisés

Par cette activité, Foncier Québec s'implique notamment dans des dossiers majeurs liés au développement économique (lignes de transport d'électricité, parcs éoliens, petites centrales hydroélectriques, tours de télécommunication, etc.) ou à la protection du territoire (parcs nationaux du Québec).

Au cours du dernier exercice, 313 demandes d'arpentage ont été traitées et 625 nouveaux arpentages ont été officialisés au RDE. Notons principalement la régularisation des terres affectées par le déluge du Saguenay de mars 1996 ainsi que l'arpentage des terres requises pour le déplacement d'une partie de la ville de Malartic à des fins minières.

Par ailleurs, plusieurs dossiers d'Hydro-Québec ont été analysés en cours d'année mais n'ont pu être finalisés dans le présent exercice.

Réaliser les mandats confiés à l'arpenteur général du Québec relatifs à la connaissance des frontières, à des opérations nordiques et à des services spécialisés		
	2006-2007	2007-2008
Frontières du Québec	9	14
Opérations nordiques	34	41
Services spécialisés	95	96

Ces résultats comprennent les demandes relatives à chacune des activités spécifiques qui sont déterminées sur la base des mandats réalisés seulement.

Le volume de mandats traités pour l'exercice financier 2007-2008 se compare à celui de l'année dernière. Globalement, on note une progression de 9,4 %.

VOLET PRESTATION ÉLECTRONIQUE DE SERVICES

Prestation électronique de services (registres grand public)			
	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Infolot			
Nombre d'abonnements payants	7 880	8 154	8 570
Nombre de consultations	147 755	156 151	165 731
Registre foncier du Québec en ligne			
Nombre de consultations	8 540 329	9 267 038	9 995 063
Nombre de réquisitions d'inscription	218 717	328 361	411 325

Foncier Québec met à la disposition des citoyens sur Internet les registres grand public que sont Infolot – les données cadastrales officielles en territoire rénové – et le Registre foncier du Québec en ligne.

Pour l'exercice financier 2007-2008, le nombre d'abonnements payants et de consultations d'Infolot a progressé comparativement aux deux dernières années. Cette hausse s'explique notamment par une disponibilité grandissante du nombre de lots rénovés. Pour la même période, le nombre de consultations du Registre foncier du Québec en ligne a augmenté de près de 20 %. Cette augmentation s'explique notamment par le volume plus important de documents numérisés et accessibles pour la consultation à distance.

VOLET SERVICES AUX CITOYENS

Résultats de la déclaration de services aux citoyens

	2006-2007	2007-2008
Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes	99,97 %	100,00 %
Répondre à votre lettre dans un délai de 10 jours ouvrables ou moins	99,98 %	100,00 %

En 2006, le Ministère produisait une nouvelle *Déclaration de services aux citoyens*. En tant que secteur du MRNF, Foncier Québec se conforme aux engagements ministériels en matière de service à la clientèle. Le plan triennal d'amélioration des services du Ministère s'articule autour de quatre grands axes d'intervention:

1. Consolider l'offre de services ministérielle;
2. Soutenir le personnel dans ses relations avec la clientèle;
3. Associer la clientèle à l'amélioration de la qualité des services;
4. Favoriser la gestion par résultats.

Les résultats obtenus au cours de l'exercice financier 2007-2008 montrent que les deux engagements de Foncier Québec liés à la déclaration de services aux citoyens, soit « vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes » ainsi que « répondre à votre lettre dans un délai de 10 jours ouvrables ou moins », ont été atteints.

Nombre de contacts effectués au Service d'assistance à la clientèle

2005-2006	2006-2007	2007-2008
106 900	104 800	103 900

Le Service d'assistance à la clientèle (SAC) répond aux demandes adressées au Registre foncier de même qu'à Infolot depuis janvier 2007 et ceux du 2e niveau de la rénovation cadastrale depuis février 2008.

Pour l'année financière 2007-2008, le SAC a reçu 103 900 demandes d'assistance dont plus de 90,5 % par téléphone. Ce volume est assez comparable à celui de l'année dernière.

Demandes adressées aux archives cadastrales

2006-2007	2007-2008
4 469	5 282

Les demandes sont adressées aux archives cadastrales soit directement au comptoir, par courriel ou par télécopieur.

Au cours de l'année financière 2007-2008, 5 282 demandes ont été adressées aux archives cadastrales, soit 18 % de plus que l'année précédente. Cette augmentation des demandes est principalement attribuable au changement apporté dans les façons d'assurer le service auprès de la clientèle.

Demandes adressées aux archives des arpentages

Indicateur	Nombre de demandes effectuées au greffe du BAGQ		
	2005-2006	2006-2007	2007-2008
	2 665	3 625	4 098

Les demandes effectuées au greffe de l'arpenteur général du Québec concernent les commandes de documents d'arpentage et autres produits connexes. La majorité d'entre elles sont reçues en ligne, par téléphone, au comptoir et par courriel.

On observe en 2007-2008 une hausse des commandes en ligne. Celle-ci est le reflet combiné de l'élargissement de la clientèle, de l'accroissement de la notoriété du RDE et du changement de moyen de communication pour passer une commande.

Indicateur	Nombre de demandes d'assistance et d'extraits du RDE		
	2005-2006	2006-2007	2007-2008
	251	1 284	1 897

Note : Le RDE a été implanté en octobre 2005. À noter que les demandes d'information sur la tenure des cinq premiers mois de l'année 2006-2007 n'ont pas été comptabilisées.

Les demandes d'extraits du RDE concernent des extraits du Registre relatifs à la tenure et aux droits et contraintes enregistrés. La majorité d'entre elles sont reçues par courriel.

Même si l'on prend en compte le nombre de demandes d'information relatives à la tenure des cinq premiers mois de 2006-2007, on constate une légère hausse des demandes d'assistance et d'extraits pour l'année financière 2007-2008.

Plaintes traitées		
2005-2006	2006-2007	2007-2008
26	43	44

Les données présentées dans ce tableau correspondent aux plaintes traitées par Foncier Québec relativement aux produits et aux services offerts à la clientèle.

Au cours de l'année financière 2007-2008, les unités de Foncier Québec ont traité 44 plaintes. De ce nombre, 13 sont attribuables à un défaut de service ou à une décision administrative inappropriée alors que 31 plaintes ont été formulées par des propriétaires insatisfaits du résultat des travaux de rénovation cadastrale sur leur propriété (lot). À cet égard, il importe de rappeler que certains problèmes existants, notamment en matière de délimitation des propriétés, sont mis en lumière par la rénovation cadastrale sans toutefois être causés par les travaux. Ce type de plainte s'avère peu élevé comparativement aux demandes auxquelles répond le Ministère. En 2007-2008, tel qu'il est mentionné précédemment, le Ministère a traité 2 112 demandes relatives à l'intégrité du cadastre, et ce, pour plus de deux millions de lots rénovés.

5 Programme de réforme du cadastre québécois

En 1992, le Conseil des ministres autorisait la poursuite du Programme de réforme du cadastre québécois (ci-après le Programme), sur la base d'un autofinancement complet. La principale source de revenus est une tarification spéciale appliquée à l'enregistrement d'une transaction immobilière.

Les objectifs du Programme sont les suivants :

- Reconstituer une image complète et fidèle du morcellement foncier du territoire (rénovation cadastrale);
- Assurer la mise à jour régulière du cadastre;
- Assurer la polyvalence du cadastre.

Une fois la rénovation cadastrale terminée, le *plan du cadastre du Québec* représentera fidèlement l'ensemble du morcellement foncier.

RÉNOVATION CADASTRALE

Les travaux de rénovation cadastrale portent sur l'ensemble du territoire cadastré, soit plus de 3,8 millions de lots. Foncier Québec fait appel aux arpenteurs-géomètres du secteur privé (ci-après appelés fournisseurs) pour réaliser ces travaux d'envergure. Depuis le début du Programme, la rénovation cadastrale est complétée pour 56,5 % des lots à rénover. En 2007-2008, ces lots couvrent 82 % du territoire urbanisé, 29 % du territoire en milieu agricole et 16 % du territoire en milieu forestier. Toutefois, pour la fin de l'année financière 2007-2008, la cible figurant au plan stratégique 2005-2008 du Ministère était que 58 % des lots cadastrés seraient rénovés. Tel qu'il est indiqué précédemment, bien que 40 000 lots de plus que la prévision aient été rénovés, le fait que la cible n'ait pas été atteinte s'explique par la révision du nombre total de lots à rénover, qui est passé de 3 642 780 (prévision au moment de l'établissement de la cible) à 3 809 654 lots.

Par ailleurs, depuis 2001-2002, le Ministère fixe lui-même le prix pour la majorité des contrats de rénovation. Cette mesure permet un meilleur contrôle des coûts dans un contexte de concurrence limitée.

Ainsi, depuis 2002, le coût moyen d'un « équivalent lot urbain », en dollars constants ($91), est relativement stable, ce qui signifie, en dollars courants, une hausse du coût moyen équivalente à l'indice des prix à la consommation (IPC). Ces résultats démontrent que le Ministère exerce un contrôle des coûts associés aux contrats de rénovation cadastrale. L'évolution des coûts est directement liée aux forces du marché aussi bien du côté de la demande que de l'offre. Une vigilance constante du contrôle des coûts par une analyse fine du contexte du marché de l'arpentage est nécessaire afin d'adapter les contrats de rénovation en conséquence.

Évolution du coût moyen d'un « équivalent lot urbain »[13]

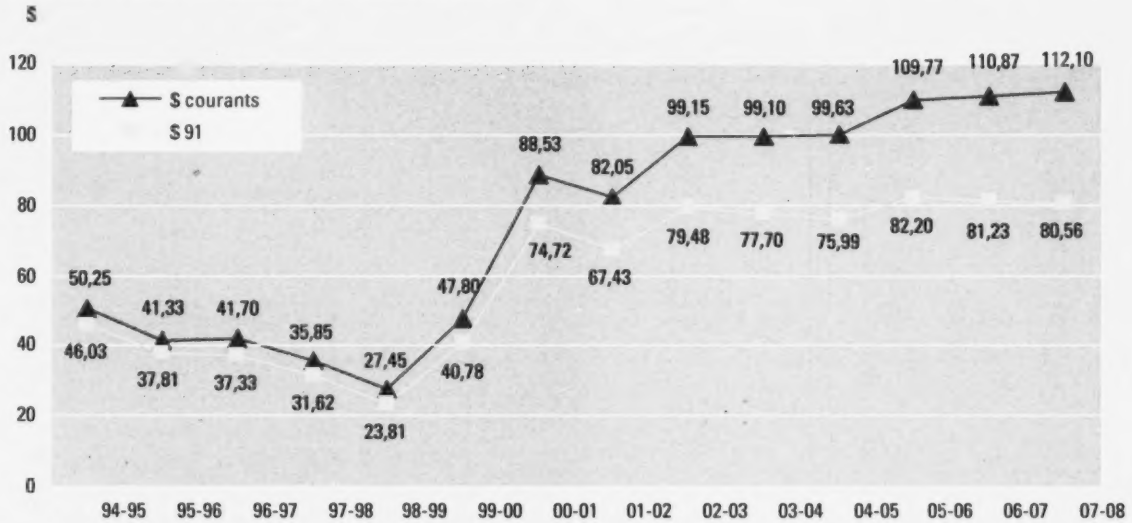

Par ailleurs, afin de mesurer la qualité de la rénovation cadastrale, Foncier Québec évalue les prévisions de lots à corriger pour les mandats de rénovation cadastrale officialisés depuis au moins cinq ans. Ces résultats, jumelés aux lots effectivement corrigés, permettent d'évaluer un potentiel global de lots à corriger. Ainsi, en fonction de ces informations, Foncier Québec prévoit corriger au total environ 2,5 % des lots rénovés.

Sur le plan budgétaire, selon la planification globale de 2008, et comme l'indiquaient les prévisions de l'année précédente, les travaux de rénovation cadastrale devraient se terminer en 2021. Ils nécessiteront un investissement total de 766 M$ plutôt que de 772 M$ comme il avait été prévu en 2007. Cet écart de 6 M$ (0,8 %), qui s'échelonne sur une période de 14 ans, soit de 2007 à 2021, s'explique essentiellement par une réduction du nombre des effectifs qui est conforme aux objectifs de réduction du personnel du gouvernement.

Pour l'année financière 2007-2008, les investissements s'élevaient à 33,4 M$ pour un total de 276,7 M$ depuis le début du Programme.

MISE À JOUR DU CADASTRE

La mise à jour du cadastre est une opération récurrente. En effet, elle s'effectuait déjà avant le début du Programme, elle s'effectue aussi pendant la rénovation cadastrale et elle se poursuivra après l'achèvement de celle-ci. Tel que décrit à la section 4, en 2007-2008, le nombre d'opérations cadastrales qui ont été officialisées s'élève à 16 536, dont 9 273 (56 %) en territoire rénové. Les frais engagés pendant la durée restante de la rénovation cadastrale (de 2007 à 2021) totaliseront 13,6 M$ en moyenne annuellement, soit une baisse de 0,1 M$ par rapport à ce qui avait été prévu dans la planification globale de 2007. Pour l'année financière 2007-2008, les coûts d'opérations s'élevait à 9,0 M$ pour un total de 111,6 M$ depuis le début du Programme.

Par ailleurs, tel que décrit à la section 4, le Ministère a traité, pour l'année financière 2007-2008, 2 112 demandes relatives à l'intégrité du cadastre. Au total, depuis le 1er avril 1994, le Ministère a reçu 12 313 demandes relatives à l'intégrité du cadastre et 11 697 demandes ont été traitées. Pour les demandes traitées en 2007-2008, le délai moyen de traitement est de 234,5 jours civils, soit une réduction de 29 % par rapport au délai moyen des demandes traitées l'année précédente.

13. Un lot « équivalent lot urbain » est une mesure selon le type de morcellement. On le détermine en attribuant une pondération à chaque type de lot rénové en fonction de sa nature et de la complexité des travaux pour le rénover, sur la base d'un lot de type urbain.

Délai moyen de traitement des demandes relatives à l'intégrité du cadastre

Délai de traitement	2007-2008	
	Demandes traitées	Délai moyen
de 0 à 3 mois	1 075	44,6
de 3 à 6 mois	336	128,4
de 6 à 12 mois	264	266,6
de 12 à 24 mois	270	508,0
de 24 à 36 mois	105	879,4
plus de 36 mois	62	1 684,0
Total	2 112	234,5

AUTOFINANCEMENT DU PROGRAMME

Selon la planification globale de 2008, les revenus que le Ministère prévoit percevoir jusqu'en 2021 s'élèveront à 1,28 G$. Ces revenus anticipés couvriront donc pleinement l'ensemble des frais que le Ministère prévoit débourser pour la rénovation cadastrale et la mise à jour, ce qui, par conséquent, assurera l'autofinancement du Programme.

Pour l'année financière 2007-2008, les revenus perçus s'élevaient à 54,5 M$ pour un total de 586,3 M$ depuis le début du Programme.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Pour donner suite aux recommandations du Vérificateur général du Québec, le Ministère a poursuivi, en 2007-2008, la mise en place des mesures inscrites à son plan d'action dans une perspective de meilleure reddition de comptes, d'un contrôle optimum des coûts, d'une qualité améliorée des travaux, d'une réduction des délais et d'un suivi plus rigoureux de l'échéancier. Par ailleurs, comme l'a demandé la Commission de l'administration publique dans son rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics (février 2007), le Ministère a déposé un état d'avancement de ces actions le 1er septembre 2007 accompagné d'un rapport faisant état de l'analyse de la réforme cadastrale et présentant différentes pistes d'amélioration. Les membres de la Commission ont entendu de nouveau le sous-ministre lors d'une audition le 31 janvier 2008 pour en connaître davantage sur ce plan d'action.

En ce qui concerne la reddition de comptes, un rapport d'activités sur le déroulement de la réforme pour l'année 2007-2008 a été produit et déposé au Conseil du trésor pour approbation. Une synthèse de ce rapport est présentée à la section 5.

Par ailleurs, en ce qui a trait à l'élaboration d'un plan d'activités des risques, le Ministère a réalisé, au cours de l'année 2007-2008, une analyse des risques et produit un plan d'action.

Enfin, tel que spécifié dans le chapitre se rapportant aux faits saillants, Foncier Québec a poursuivi ses travaux, entrepris en 2006-2007, afin de revoir ses façons de faire pour réaliser la rénovation cadastrale et la mise à jour du plan cadastral.

Annexe 1
Glossaire

Arpentage

Établissement de points marqués sur le terrain de façon permanente ou temporaire. Comprend le relevé de toutes les mesures utilisées.

Bureau de la publicité des droits (BPD)

Bureau établi selon une division territoriale propre (*circonscription foncière*) où sont conservés, à des fins de publicité, les registres et les actes relatifs à des droits immobiliers et à certains droits personnels ou mobiliers. Au Québec, on compte 73 BPD où tout citoyen peut consulter sur place les plans cadastraux (en territoire non rénové) ainsi que des documents en version papier (les plans et livres de renvois, les annexes non numérisables et l'index des immeubles primitifs).

Cadastre

Registre public composé de plusieurs plans et documents. Pour chaque propriété identifiée au cadastre, on indique un numéro, des mesures, une superficie et sa position par rapport aux propriétés avoisinantes.

Le cadastre du Québec est le fruit de la réforme cadastrale. Celle-ci permettra, à terme, de représenter toutes les propriétés du Québec sur un plan d'ensemble.

Circonscription foncière

Découpage territorial couvert par un bureau de la publicité des droits (BPD).

Droit foncier

Droit portant sur un terrain ou d'autres ressources naturelles. Les droits sur une parcelle de terrain peuvent être détenus par une personne physique ou morale.

Émetteur de droits et contraintes

Au sens du Registre du domaine de l'État, ministère, organisme ou délégataire habilité en vertu de divers règlements, lois ou délégations, à accorder des droits ou à établir des contraintes sur les terres du domaine de l'État ou sur une terre privée et à procéder à des transferts d'autorité de terres du domaine de l'État.

Fiche immobilière

Fiche représentant le contenu de l'index des immeubles. Il y a autant de fiches immobilières qu'il y a d'immeubles immatriculés sur le plan cadastral afférent à la circonscription foncière (art. 2972, C.c.Q.).

Foncier

Relatif à un bien-fonds – un terrain, p. ex. domaine foncier.

Fonds d'information foncière

Fonds destiné au financement des activités d'arpentage du cadastre et du Registre foncier ainsi qu'aux produits et services qui en résultent.

Historique cadastral étendu

Outil élaboré par Foncier Québec qui facilite le travail de recherche nécessaire à la constitution d'un historique cadastral pour tout lot du cadastre du Québec. Il fournit aussi bien les données descriptives que la représentation graphique des lots actifs et inactifs.

Infolot

Service de consultation en ligne de la base de données cadastrales du Québec. Deux services y sont présentement offerts et permettent de visualiser l'étendue du territoire rénové, en vertu du Programme de réforme du cadastre québécois. Ils permettent également de consulter les données cadastrales officielles d'un lot, tant descriptives que graphiques, dans les secteurs rénovés.

Index des immeubles

Principal registre du Registre foncier dans lequel est répertorié l'ensemble des transactions concernant un immeuble. Ce registre comprend autant de *fiches immobilières* qu'il y a d'immeubles immatriculés sur le plan cadastral afférent à la circonscription foncière.

Information foncière

Information liée au domaine foncier relatif à un bien immeuble, tel un terrain.

Infrastructure de l'information foncière

Ensemble de moyens, d'équipements et de systèmes qui sert de base à la publicité foncière, tels le cadastre et le Registre foncier.

Intégrité du cadastre

L'intégrité du cadastre se définit par sa capacité à représenter adéquatement les lots en fonction de sa nature, qui est graphique, et de sa raison d'être, qui est de supporter la publicité des droits qui s'y rapportent. En ce sens, la rénovation cadastrale contribue à améliorer l'intégrité du cadastre.

Lot

Entité territoriale, d'étendue variable, identifiée de façon unique par un numéro attribué à un terrain à des fins d'enregistrement des droits réels ou de gestion territoriale.

Mandataire

Professionnel (notaire, avocat, arpenteur-géomètre, etc.) qui agit pour le compte des citoyens propriétaires et des entreprises.

Morcellement foncier

Découpage ou division du territoire en parties d'étendue variable.

Officier de la publicité foncière

Officier public, nommé par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune et par le ministre de la Justice, qui est chargé de la tenue du Registre foncier, du registre des mentions et de tout autre registre dont la tenue est prescrite par la loi ou par les règlements pris en application du livre neuvième du Code civil du Québec traitant de la publicité des droits. La directrice générale est l'Officier de la publicité foncière.

Par ailleurs, contrairement aux juges qui bénéficient de l'immunité rattachée à leur fonction et du fait que leurs décisions sont toujours susceptibles d'appel par les parties insatisfaites, l'Officier de la publicité foncière répond des décisions qu'il prend en matière de radiation. De plus, toute erreur de sa part engage directement sa responsabilité et celle de l'État.

Opération cadastrale

Action réalisée par un arpenteur-géomètre, au nom du propriétaire foncier, qui permet de morceler, de regrouper, de corriger ou d'annuler un lot au cadastre.

Plan du cadastre du Québec

Plan illustrant le découpage en propriétés foncières du territoire où la rénovation cadastrale est terminée. Ce plan, nommé « plan global » dans le Registre foncier du Québec en ligne, contient une intégration de toutes les opérations cadastrales et est mis à jour de façon continue.

Plan cadastral

Plan illustrant tout nouveau morcellement de lots qui résulte d'une opération cadastrale en territoire rénové ou non rénové. Le plan cadastral parcellaire n'est pas mis à jour, mais l'information qu'il contient sert à mettre à jour le plan du cadastre du Québec en territoire rénové.

Propriété foncière

Façon courante de désigner un bien-fonds (un terrain).

Publicité foncière

Action qui a pour but de rendre publics des droits réels immobiliers à la suite d'une inscription au Registre foncier, et ce, afin de les rendre opposables à tous. D'une manière générale, les droits qui sont soumis à la publicité foncière sont l'acquisition, la constitution, la reconnaissance, la modification, la transmission et l'extinction d'un droit réel immobilier (article 2938, C.c.Q.).

Radiation

Action qui consiste à supprimer l'inscription d'un droit antérieurement publié, par exemple une hypothèque. Selon l'article 3057.1 C.c.Q., il existe trois modes de radiation. Celle-ci peut être demandée volontairement par le titulaire ou bénéficiaire du droit, par exemple le créancier d'une hypothèque : elle prend alors la forme d'une quittance ou mainlevée. Elle peut aussi résulter d'un jugement qui ordonne la suppression d'une inscription (radiation judiciaire). Enfin, la radiation légale s'obtient sans qu'il soit nécessaire de s'adresser au tribunal ni d'obtenir le consentement du titulaire ou bénéficiaire du droit. Elle s'obtient à la requête de tout intéressé, mais elle est toutefois limitée aux cas spécifiquement prévus par le Code civil du Québec ou par certaines lois sectorielles.

Réforme du cadastre (ou réforme cadastrale)

Ensemble des travaux entrepris par le Ministère afin de reconstituer une représentation complète et fidèle du morcellement foncier et d'assurer la mise à jour régulière et la polyvalence du cadastre.

Registre du domaine de l'État

Registre public dans lequel sont consignés les droits concédés se rapportant au domaine public, l'inventaire des propriétés de l'État et les arpentages.

Registre foncier

Registre public dont la finalité est de rendre publics les droits qui s'exercent sur un immeuble. C'est leur inscription au Registre foncier qui rend les droits opposables et protégés. Le Registre foncier se compose notamment de livres fonciers, de registres des droits réels d'exploitation des ressources de l'État, de registres des réseaux de services publics et d'index des noms, et ce, pour chacune des circonscriptions foncières. Il comprend également une copie de tous les contrats et documents qui contiennent les droits qui s'exercent sur chacun des immeubles depuis 1830.

Registre foncier du Québec en ligne

Nom du site Internet du Registre foncier qui permet la consultation et l'inscription en ligne de divers documents afférents au domaine foncier (p. ex. index des immeubles, actes de vente, hypothèques, etc.).

Rénovation cadastrale

La rénovation cadastrale a pour but de reconstituer une représentation complète et fidèle du morcell nent foncier avec des données fiables et standaruisées et d'attribuer à chaque propriété un nouveau numéro distinct.

Services Québec

Organisme gouvernemental qui offre aux citoyens et aux entreprises un guichet unique pour obtenir de nombreux services publics, sur tout le territoire du Québec.

Tenure

Information permettant de déterminer si un territoire est privé ou public. Lorsqu'il est public, la tenure est complétée par le ministère ou l'organisme qui a autorité sur ledit territoire public.

Territoire administratif

Unité territoriale sur laquelle s'exercent les activités liées aux administrations gouvernementale ou municipale. Les territoires administratifs mentionnés à l'article 12.2 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune se limitent à ceux qui relèvent de la compétence du ministre. Ces territoires sont les suivants :

- territoires municipaux;
- MRC;
- circonscriptions foncières.

Territoire privé

Portion du territoire du Québec qui a été concédée par l'État et qui appartient à des propriétaires privés.

Territoire public

Portion du territoire québécois non concédée à un tiers et gérée par le gouvernement au nom des citoyens du Québec.

Annexe 2
Liste détaillée des produits et services

PRODUITS ET SERVICES DU REGISTRE FONCIER

Service d'inscription

Ce service permet d'inscrire au Registre foncier les documents et les actes soumis ou admis à la publicité foncière. L'inscription des droits se fait par la présentation d'une réquisition qui prend généralement la forme de l'acte lui-même. L'Officier de la publicité foncière procède à l'analyse des documents présentés pour inscription et recherche tous les droits soumis ou admis à la publicité foncière selon ce que le praticien et les parties ont indiqué dans la réquisition d'inscription. Pour chacun de ces droits et avant de les inscrire au Registre foncier, l'Officier doit s'assurer que :

1. la réquisition satisfait aux dispositions de la loi et des règlements pris en application du livre neuvième du Code civil du Québec;
2. les titulaires et constituants des droits sont désignés conformément à la loi et aux règlements;
3. l'immeuble est désigné conformément à la loi et aux règlements;
4. la réquisition contient les mentions prescrites aux fins de publicité;
5. la réquisition est accompagnée, le cas échéant, des documents nécessaires.

Par ailleurs, avant de procéder à une radiation d'inscription d'un droit, l'Officier effectue également plusieurs vérifications, car une fois qu'un droit est supprimé du registre, il cesse de produire ses effets; donc il annule toute prérogative y étant liée.

Lorsque la réquisition est acceptée, l'Officier de la publicité foncière procède alors à son inscription. Par contre, si la réquisition est irrecevable ou qu'elle contient des inexactitudes, l'Officier doit refuser d'inscrire la réquisition et aviser le requérant des motifs de refus.

Accessible par Internet ou par dépôt des documents papier, le service d'inscription s'adresse principalement aux spécialistes du droit foncier (notaires et avocats) qui requièrent l'inscription de tels documents au Registre foncier.

Service de consultation

Ce service permet de consulter les documents contenant les droits rendus publics par leur inscription au Registre foncier. La majeure partie des documents numérisés ou qui ont été retirés des BPD sont accessibles sur le Registre foncier du Québec en ligne, les autres peuvent être consultés au comptoir en BPD ou obtenus sur demande. Les documents offerts sont les suivants :

- Acte au long (document constitutif de droit)
- Acte de radiation
- Acte de la série des divers
- Index des immeubles
- Index des noms
- Livre de présentation
- *Historique cadastral étendu*
- Avis d'adresse
- Plan du cadastre du Québec (plan global en territoire rénové seulement)
- Autres plans (plans parcellaires, plans de rénovation et plans complémentaires en territoire rénové seulement)[14]
- Registre complémentaire des mentions
- Registre des droits réels d'exploitation des ressources de l'État
- Registre des mentions
- Registre des réseaux de services publics et des immeubles situés en territoire non cadastré
- Registre minier
- Répertoire des adresses
- Répertoire des titulaires de droits réels et fichier des titulaires de droits miniers

14. Les documents cadastraux en territoire non rénové peuvent être obtenus sur demande dans les BPD.

PRODUITS ET SERVICES CADASTRAUX

Produits numériques

Territoire non rénové

Plans de compilation cadastrale (1/20000)

Territoire rénové entre 1985 et 1992

Plans cadastraux de rénovation (de 1/500 à 1/5000)

Fichier des coordonnées

Territoire rénové après 1995

Plan du cadastre du Québec (extraction de données cadastrales) — Format DXF

Plan du cadastre du Québec (extraction de données cadastrales) — tuiles de lots de format ArcInfo

Plan du cadastre du Québec (extraction de données cadastrales — polygone et annotation de numéro de lot seulement) — tuiles de lots de format ArcInfo

Fichier des données descriptives des lots par mandat (FDD)

Fichier de données descriptives (FDD) par tuiles de lots

Fichier de correspondance inverse des lots par mandat (FCI)

Fichier des actions et des superficies des nouveaux lots par mandat (FAS)

Documents papier

Territoire non rénové

Plans du cadastre originaire

Plans parcellaires

Livres de renvoi

Rapport sur un lot

Plans de compilation cadastrale (1/20000)

Plan cadastral vertical

Territoire rénové entre 1985 et 1992

Plans cadastraux de rénovation (de 1/500 à 1/5000)

Plans parcellaires 1985-1992

Plans parcellaires (à des fins de copropriété divise)

Documents joints aux plans cadastraux de rénovation 1985-1992

Listes des coordonnées

Cartes de sommets et de concordance (de 1/500 à 1/5000)

Rapport sur un lot

Feuillets index/rénovation

Plan d'opération (de 1/500 à 1/5000)

Territoire rénové après 1995

Plan du cadastre du Québec

Rapport sur un lot

Plans d'agrandissement

Plans complémentaires

Plans cadastraux de rénovation (de 1/500 à 1/5000)

Plans parcellaires

Planches d'agrandissement

Documents joints aux plans cadastraux

Listes de correspondance inverse des lots par mandat

Documents de soutien

Version papier ou PDF

Guide de l'utilisateur en version électronique

Guide de l'utilisateur — Données du cadastre du Québec en tuiles de lots de format ArcInfo

Instructions pour la présentation des documents cadastraux relatifs à la mise à jour du cadastre du Québec

Instructions pour la réalisation d'un mandat de rénovation cadastrale

Instructions pour la présentation des documents cadastraux dans les territoires non rénovés et les territoires rénovés ou révisés entre 1985 et 1992

Répertoire des codes cadastraux et des circonscriptions foncières

Répertoire des désignations secondaires

Résumé des principales caractéristiques des produits cadastraux

Services de consultation

Site Infolot

Service de consultation en ligne de la base de données cadastrales du Québec qui permet de visualiser les lots actifs du cadastre du Québec et d'obtenir l'information descriptive les concernant

Service de soutien téléphonique pour la clientèle d'Infolot

Archives cadastrales

Service de consultation de documents offert au comptoir des archives cadastrales et de recherche de documents à partir des postes informatiques

Services au comptoir

Reprographie 1 heure

Certification de document

Impression de microfiche

PRODUITS ET SERVICES D'ARPENTAGE

Produits numériques

- Extraction de données sur la tenure des terres par canton
- Extraction de données d'arpentage relatives aux terres publiques antérieures à l'entrée en service du Registre du domaine de l'État
- Extraction de données concernant les droits et les contraintes sur le territoire public
- Extraction du morcellement et des arpentages officialisés
- Index des cantons

Tracé de cartes

- Carte illustrant la tenure du Québec (globale, méridionale et locale)
- Carte illustrant le morcellement du territoire
- Carte de l'index des cantons

Plans et carnets

- Carnet d'arpentage (rapport et notes d'arpentage)
- Description officielle de limites municipales
- Fichier de coordonnées de travaux d'arpentage
- Plans d'arpentage (p. ex. canton, ligne, parcelle)
- Plan de compilation des arpentages
- Plan de limites municipales

Documents de soutien

- Instructions générales d'arpentage
- Liste des natures de droits enregistrés
- Manuel d'instructions à l'intention des ministères et organismes *émetteurs de droits et de contraintes* sur les terres du domaine public

Service de consultation

- Service de consultation de documents offert au comptoir des archives des arpentages
- Service de consultation des droits soumis et admis à l'inscription au Registre du domaine de l'État, de l'inventaire des propriétés de l'État et des arpentages réalisés sous l'autorité de l'arpenteur général du Québec. Ce service est accessible par Internet et s'adresse aux gestionnaires du territoire de l'État dans les différents ministères et organismes du gouvernement du Québec afin de favoriser la cohérence de leurs interventions.

AUTRES SERVICES CONNEXES

- Service téléphonique de soutien à la clientèle du Registre foncier, d'Infolot et du Registre du domaine de l'État
- Service de copie de document disponible sur demande
- Service de conservation du patrimoine documentaire du Registre foncier, du cadastre et du Greffe de l'arpenteur général du Québec

Annexe 3

Organigramme de Foncier Québec

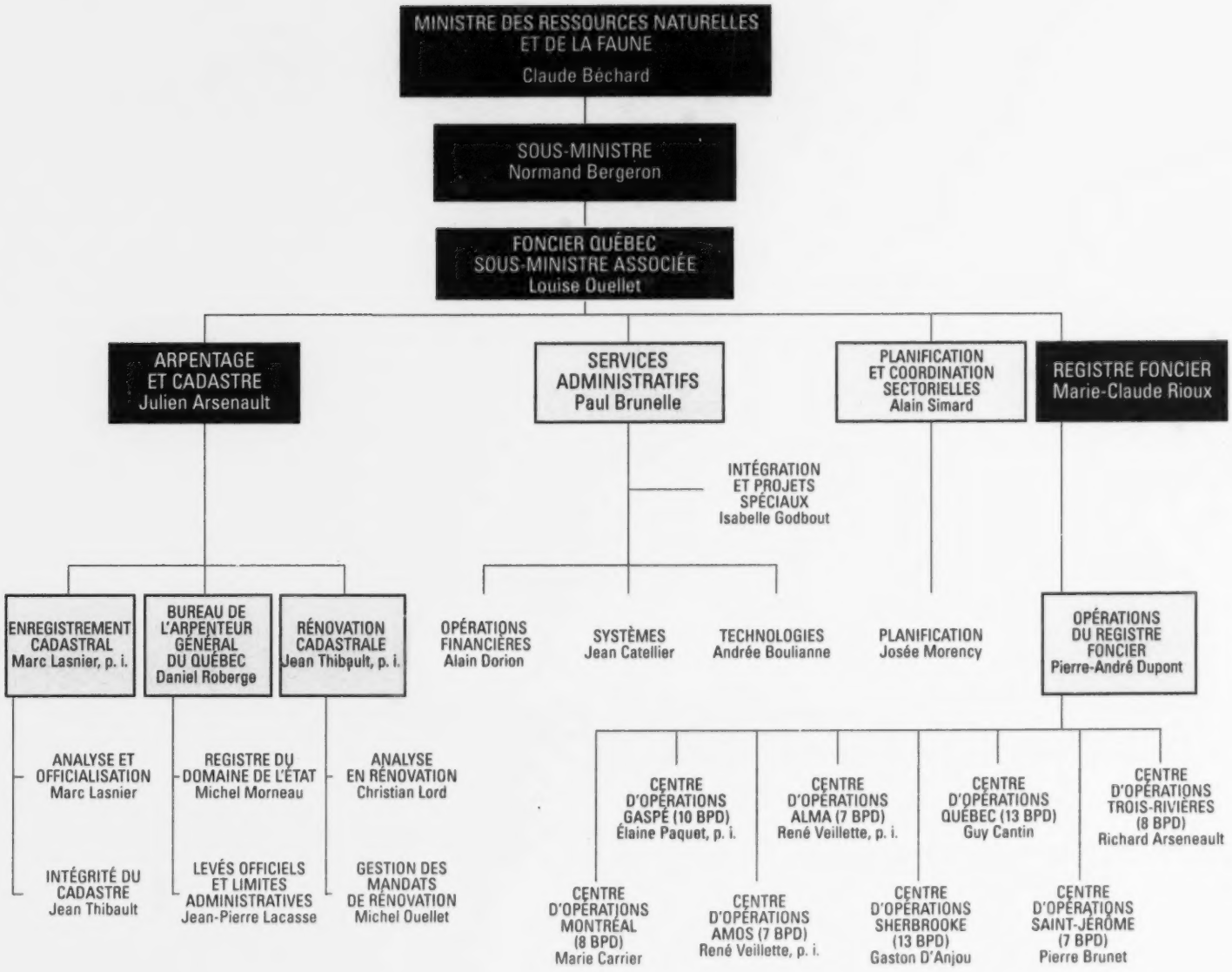

Annexe 4
Mandats des directions de Foncier Québec

DIRECTION GÉNÉRALE DU REGISTRE FONCIER

Cette direction générale assiste l'Officier de la publicité foncière dont le mandat consiste à assurer la publicité des droits immobiliers. Cette publicité a pour but de rendre ces droits publics et opposables aux tiers et d'établir un rang entre eux, assurant ainsi la protection des droits fonciers. Pour ce faire, elle assure la gestion et l'administration du Registre foncier dans lequel sont inscrites et publiées les transactions immobilières qui affectent une propriété foncière.

DIRECTION DES OPÉRATIONS DU REGISTRE FONCIER

Cette direction a pour mandat de livrer à la clientèle l'ensemble des services requis à des fins de publicité foncière. Elle assure les fonctions d'inscription, de conservation et de diffusion. Elle est également responsable de la gestion des 73 bureaux de la publicité des droits[15] qui offrent des services de première ligne en matière de publicité foncière. Elle a aussi sous sa responsabilité huit centres d'opérations régionaux qui réalisent les activités liées à l'inscription des documents au Registre foncier du Québec.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARPENTAGE ET DU CADASTRE

Pour le territoire privé, cette direction générale assure la gestion du registre cadastral québécois et la réalisation de sa réforme. Pour ce faire, elle conserve l'ensemble des données qui s'y rapportent, de même qu'elle procède à l'analyse et à l'officialisation de toute requête de modification cadastrale présentée par un arpenteur-géomètre à la demande d'un propriétaire. De plus, à titre de maître d'œuvre de la réforme cadastrale, elle planifie les travaux de rénovation cadastrale confiés aux firmes d'arpenteurs-géomètres et s'assure de leur qualité.

Pour le territoire public et au nom de l'arpenteur général du Québec, elle est responsable de la délimitation et de la démarcation du morcellement foncier, de la description officielle des limites territoriales, des opérations d'arpentage en milieu nordique de même que de la tenue et de la mise à jour du Registre du domaine de l'État.

DIRECTION DE LA RÉNOVATION CADASTRALE

Cette direction est responsable de la gestion et de la réalisation des mandats de rénovation cadastrale. Elle définit et attribue ces mandats, suit les travaux de rénovation et en contrôle la qualité. Elle assure la liaison entre le Ministère, les fournisseurs et les partenaires de la réforme cadastrale.

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT CADASTRAL

Cette direction reçoit, analyse et officialise les requêtes de modification cadastrale provenant des arpenteurs-géomètres agissant au nom des propriétaires ou des promoteurs immobiliers ainsi que les requêtes de rénovation cadastrale. Elle analyse également les demandes de modification cadastrale présentées par les propriétaires et corrige les erreurs, s'il y a lieu, afin d'assurer l'intégrité du cadastre.

BUREAU DE L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune est l'arpenteur général du Québec. Toutefois, ses fonctions et pouvoirs d'officier public de l'État sont dévolus au Bureau de l'arpenteur général du Québec. Ces fonctions consistent à décrire les limites administratives et celles des territoires ayant un statut juridique particulier (parcs nationaux, territoires autochtones, territoires fauniques, etc.) relevant de la compétence du Québec, à réaliser les travaux d'arpentage relatifs aux terres du domaine de l'État et aux frontières interprovinciales, à tenir et à mettre à jour le Registre du domaine de l'État et à appliquer la Loi sur les arpentages du Québec.

DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE LA COORDINATION SECTORIELLES

Cette direction est responsable de la planification budgétaire, opérationnelle et stratégique, des services de soutien à la clientèle et des activités de diffusion et de conservation de documents de Foncier Québec. Elle est aussi responsable de la mise à jour de l'offre de produits et services du secteur. Enfin, elle coordonne la réalisation des projets de numérisation et les activités internationales de Foncier Québec et assure les activités de communication liées à ses opérations.

15. Au 31 mars 2008, la gestion des BPD a été transférée au réseau de Services Québec.

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Cette direction a la responsabilité de fournir tous les services informatiques de Foncier Québec. Ses principales activités concernent l'exploitation, l'entretien et l'évolution des systèmes informatiques du secteur, y compris les infrastructures technologiques et la bureautique. Elle s'assure également du suivi des ententes contractuelles conclues avec les fournisseurs de services et les partenaires afin que les travaux effectués respectent les coûts, les délais et la qualité de service convenus. Enfin, elle soutient les unités administratives dans la gestion de leurs ressources financières et prépare, pour les autorités responsables, les documents liés aux résultats financiers du Fonds d'information foncière.

Pour nous joindre

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

Service à la clientèle
880, chemin Sainte-Foy, RC 120-C
Québec (Québec) G1S 4X4
Téléphone : 418 627-8600
Ligne sans frais : 1 866 CITOYEN (1 866 248-6936)
Télécopieur : 418 644-6513
Courriel : service.clientele@mrnf.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Mercredi : de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

FONCIER QUÉBEC

Les pages d'accueil sur Internet
Foncier : www.mrnf.gouv.qc.ca/foncier
Cadastre : www.mrnf.gouv.qc.ca/foncier/cadastre
Arpentage : www.mrnf.gouv.qc.ca/foncier/arpentage
Registre foncier : www.mrnf.gouv.qc.ca/foncier/registre

LES PRODUITS ET SERVICES EN LIGNE

Produits cadastraux :
http://cadastre.mrnf.gouv.qc.ca/produits%2Dservices
Registre foncier : www.registrefoncier.gouv.qc.ca
Infolot : infolot.mrnf.gouv.qc.ca

LES ARCHIVES DES ARPENTAGES

5700, 4e Avenue Ouest, F 308
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-6263, poste 2395
Télécopieur : 418 646-9419
Courriel : archives.arpentage@mrnf.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Mercredi : de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

LES ARCHIVES CADASTRALES

5700, 4e Avenue Ouest, F 308
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-6267, poste 2719
Télécopieur : 418 644-7924
Courriel : archives.cadastrales@mrnf.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Mercredi : de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

SERVICE D'ASSISTANCE À LA CLIENTÈLE DU REGISTRE FONCIER ET D'INFOLOT

Téléphone : 418 643-3582 (région de la Capitale-Nationale)
Ligne sans frais : 1 866 226-0977
(au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick)
Télécopieur : 418 528-8721
Courriel :
assistance.clientele@mrnf.registrefoncier.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 h 30 à 16 h 30
Mercredi : de 10 h à 16 h 30

SERVICES AUX CITOYENS - RÉNOVATION CADASTRALE

(pour les propriétaires fonciers)
Téléphone : 418 627-8600 (région de la Capitale-Nationale)
Ligne sans frais : 1 888 733-3720 (au Québec seulement)

COORDONNÉES DES BUREAUX DE LA PUBLICITÉ DES DROITS

http://www.mrnf.gouv.qc.ca/nousjoindre/nousjoindre-version-imprimable.jsp?secteur=foncier

Ligne sans frais : 1 866 226-0977
(au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick)

Ressources naturelles et Faune

Québec